



Communiqué du 10 juillet 2014

Laissons vivre le loup, dans les parcs nationaux encore plus qu'ailleurs !

Sur demande du Préfet des Hautes-Alpes, une « battue d'effarouchement » vient d'être autorisée dans le Parc national des Ecrins pour pousser des loups hors de la zone cœur du parc, où leur tir est interdit, vers un secteur où ils pourront être abattus par « tir de prélèvement ». Cette opération honteuse et gravissime a lieu avec le soutien du Parc national. Le délire de l'État dans la gestion du dossier loup atteint des sommets.

La vocation première d'un Parc national est la protection de la nature !

Le loup est encore extrêmement rare dans les Ecrins. Abattre des loups s'y trouvant revient à exclure l'espèce du Parc national. Comment justifier qu'une espèce protégée et utile à la bonne santé de nos écosystèmes soit exclue des zones censées constituer des refuges pour la biodiversité ? Les parcs nationaux couvrent moins de 0,1% du territoire en France. Le loup doit y être totalement protégé, encore plus qu'ailleurs !

La solution n'est pas dans les tirs

Le préfet invoque les prédatons ayant eu lieu sur des troupeaux domestiques. Mais les éleveurs du secteur disent eux-mêmes ne pas ou peu protéger leurs troupeaux. L'État doit accompagner les éleveurs vers de meilleures pratiques pour que les Parcs nationaux soient des modèles de cohabitation avec le loup, et non des parcs à moutons sans vie sauvage !

Une manœuvre illégale ?

En contournant l'interdiction de tir dans un Parc national pour abattre des loups repoussés en périphérie, l'État fait un pas de plus dans son acharnement contre cette espèce par tous les moyens légaux ou non. Les associations de CAP Loup attaqueront systématiquement les arrêtés préfectoraux considérés illégaux. CAP Loup soutient plus que jamais un pastoralisme responsable, demande aux préfets de respecter la loi et au Parc national des Ecrins de rester un Parc national !

Contacts presse :

Pierre Athanaze - ASPAS - Tél. 06 08 18 54 55

Pierre Rigaux - SFEPM - Tél. 06 84 49 58 10

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64